

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

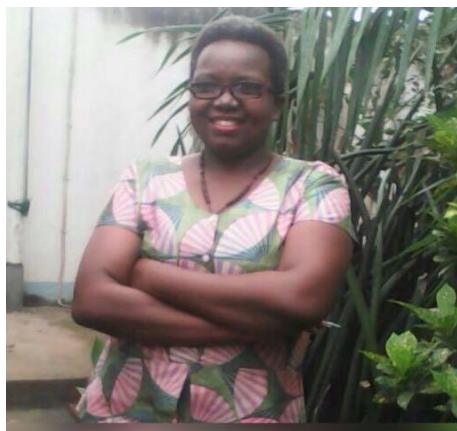
« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Juillet 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 juillet 2022, au moins 654 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	5
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES.....	7
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	7
I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES.....	7
I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	8
I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	8
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	9
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
V.AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	9
VI.DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19	9
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Conseil National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière de Moso*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de juillet 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 325 à 328.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 29 personnes tuées dont 16 cadavres retrouvés, 7 victimes de VSBG, 1 enlevée et/ou portée disparue, 4 torturées et 39 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 2 mineurs tués, 2 personnes de la composante sociale Twa torturées ainsi qu'une femme et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 3 membres du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti CNL tués ainsi qu'un membre du parti CNL enlevé.

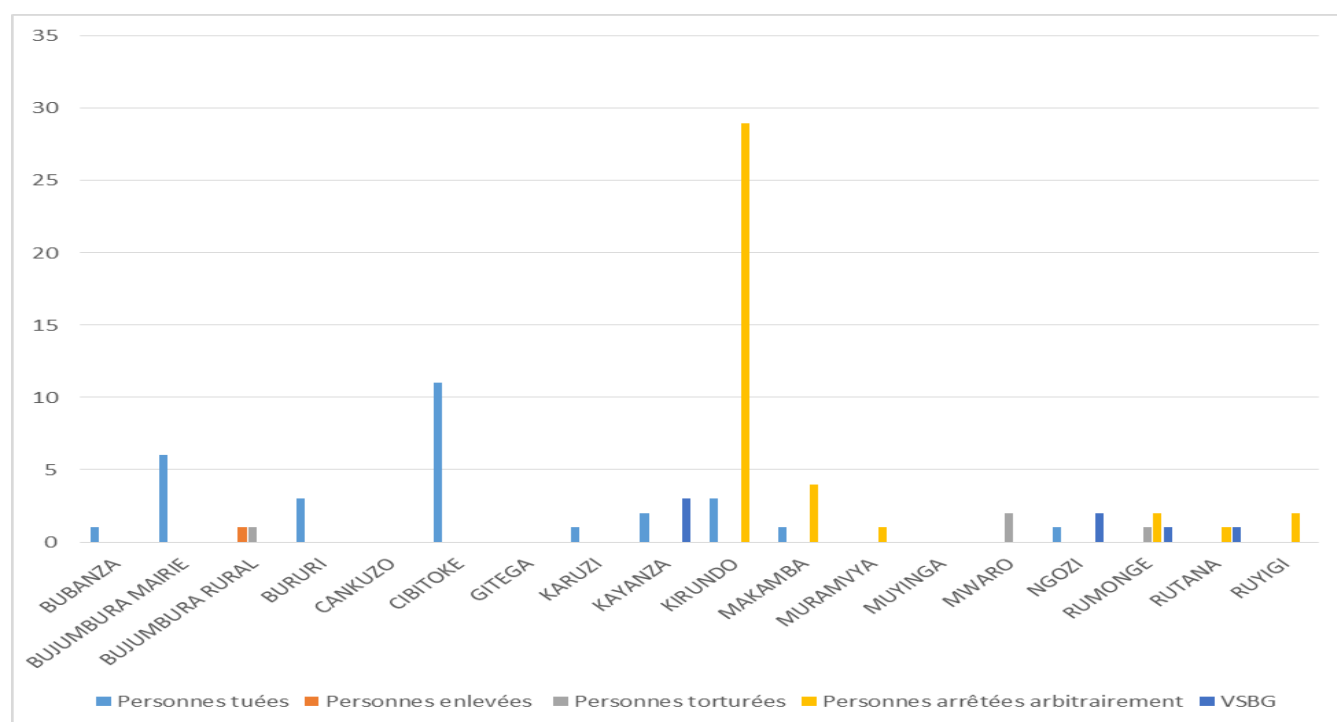
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de juillet 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de juillet 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 29 dont 5 femmes et 2 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 11 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 6 cas ainsi que Bururi et Kirundo avec 3 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces personnes tuées, il y a des gens non identifiés avec 18 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des policiers avec 1 cas.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 1 membre du parti CNL enlevé et/ou porté disparu à Bujumbura rural par un agent du SNR.

Sur un total de 7 victimes de VSBG relevées au cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 3 cas, suivie de Ngozi avec 2 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 4 cas de torture dont 2 personnes de la composante sociale Twa dans les provinces de Mwaro avec 2 cas, Bujumbura rural et Rumonge avec 1 cas chacune.

Sur un total de 39 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Kirundo vient en tête avec 29 cas suivie de Makamba avec 4 cas, de Rumonge et de Ruyigi avec 2 chacune. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 1 femme et 1 mineur.

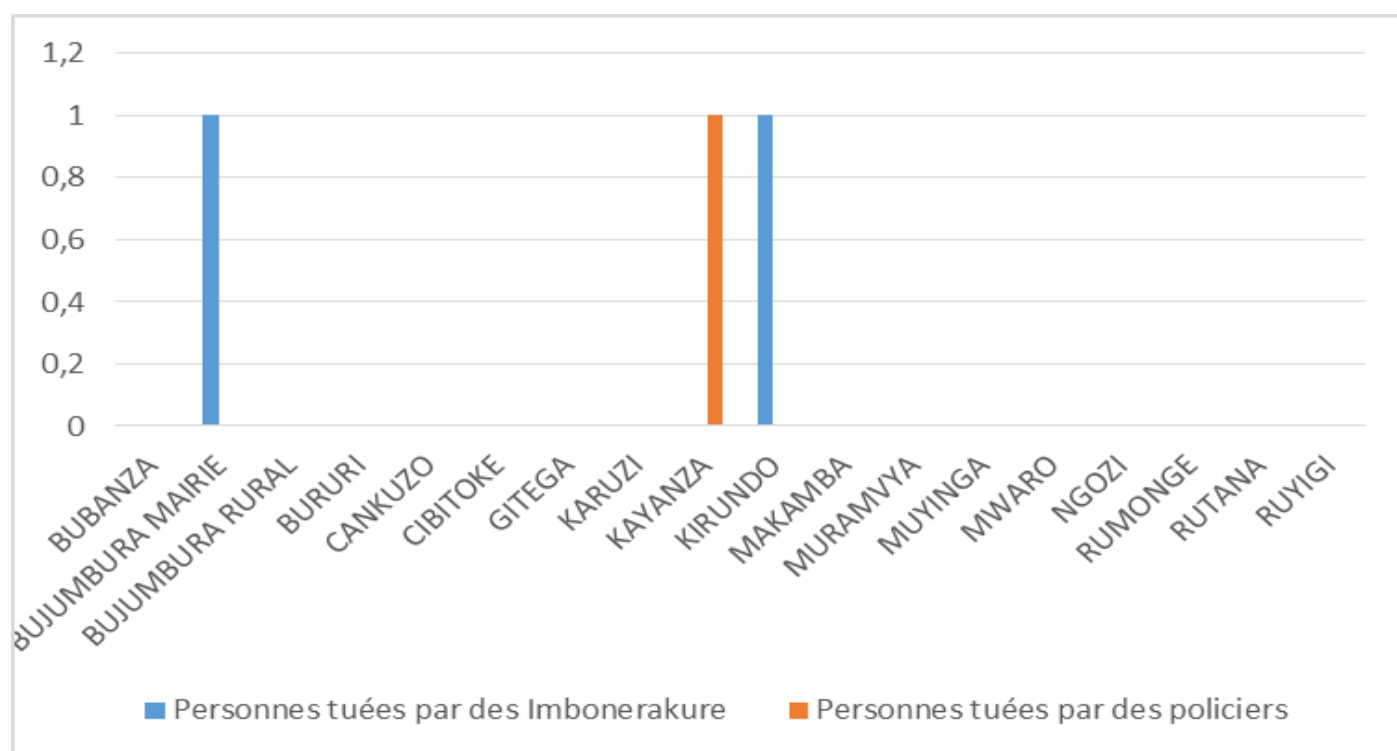
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de juillet 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées par des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas dans les provinces de Bujumbura Mairie et Kirundo ainsi que dans la province de Kayanza avec 1 cas, par des policiers.

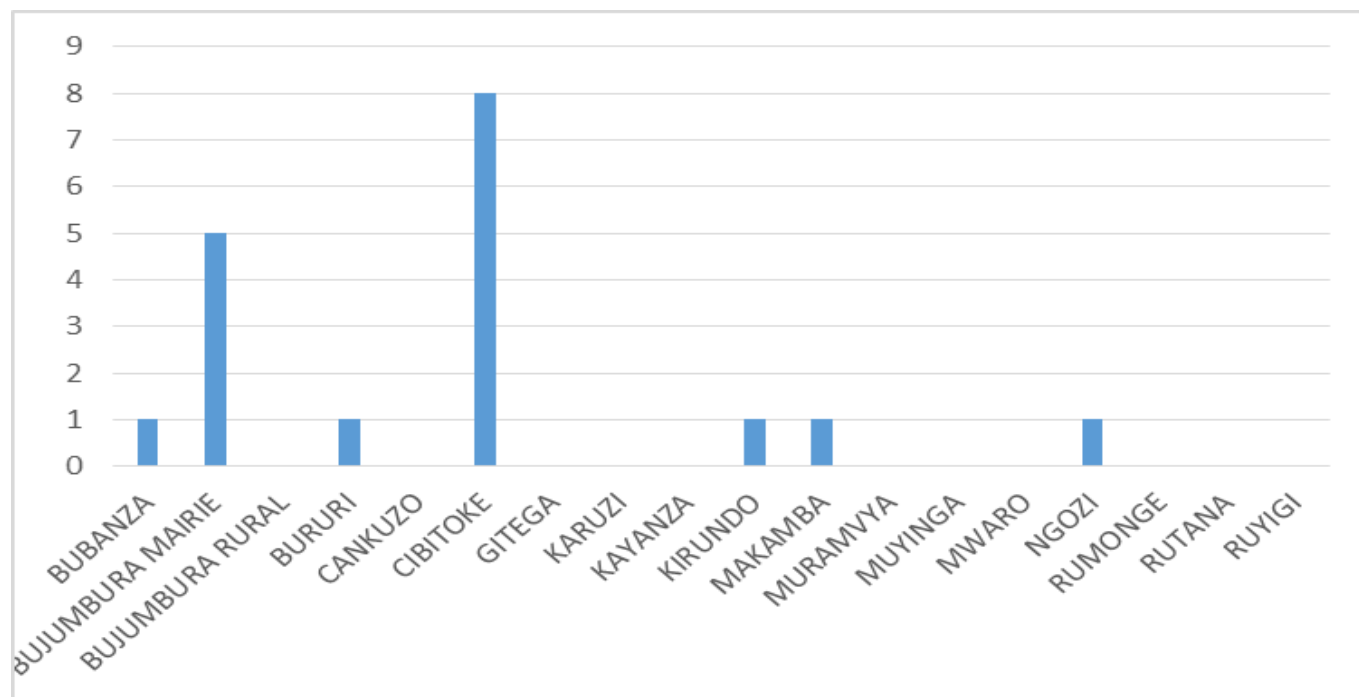
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de juillet 2022, la Ligue Iteka a relevé 18 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 8 cas suivie de Bujumbura Mairie avec 5 cas.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

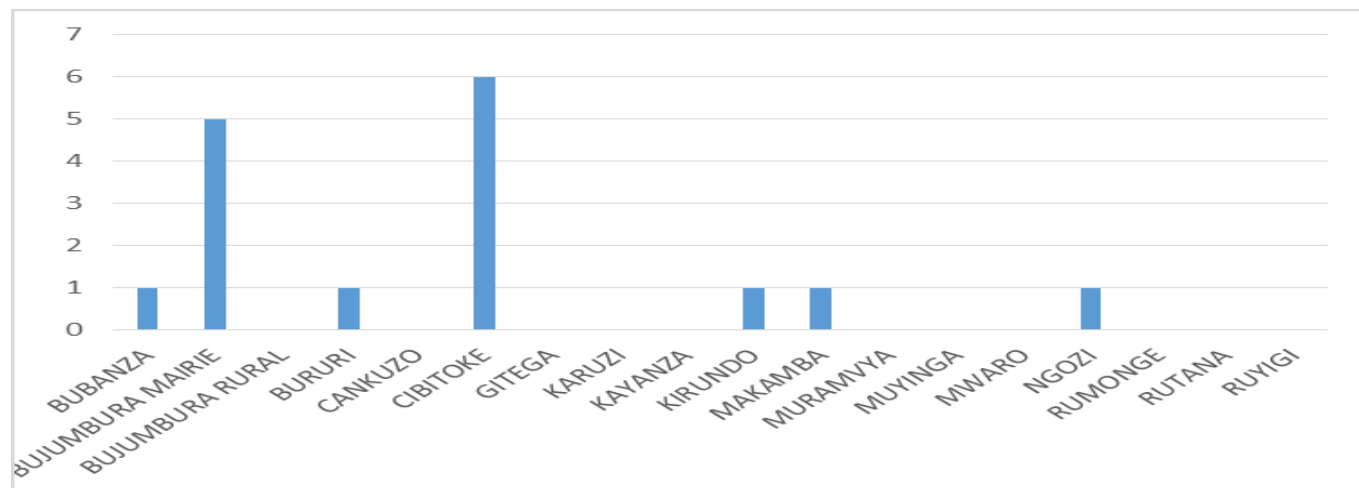


I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de juillet 2022, la Ligue Iteka a enregistré 16 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 5 cas, de Cankuzo, Kirundo, Makamba et Ngozi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

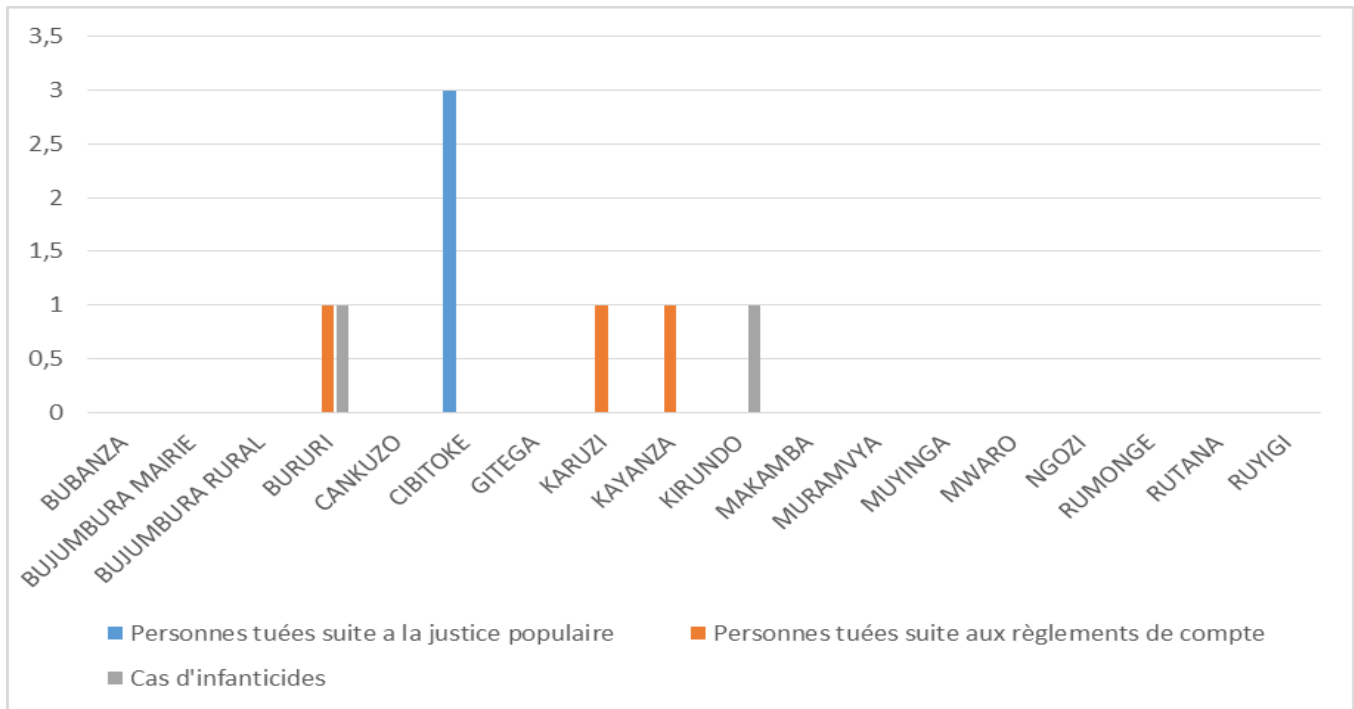
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



1.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de juillet 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 8 personnes ont été tuées dont 2 cas d'infanticide, 3 cas suite aux règlements de compte et 3 cas suite à la justice populaire. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 3 cas, suivie de Bururi avec 2 cas.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux règlements de compte, à la justice populaire et aux infanticides

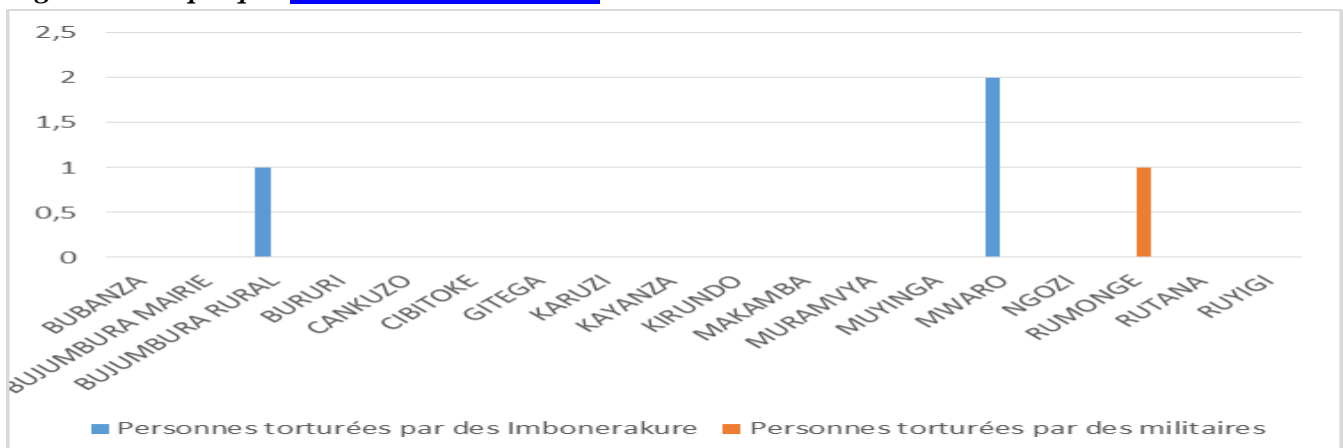


1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de juillet 2022, la Ligue Iteka a relevé 4 cas dont 2 personnes de la composante sociale Twa torturés par des membres de la milice Imbonerakure. Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas de torture ont été enregistrés dans les provinces de Mwaro avec 2 cas, Bujumbura rural et Rumonge avec 1 cas chacune.

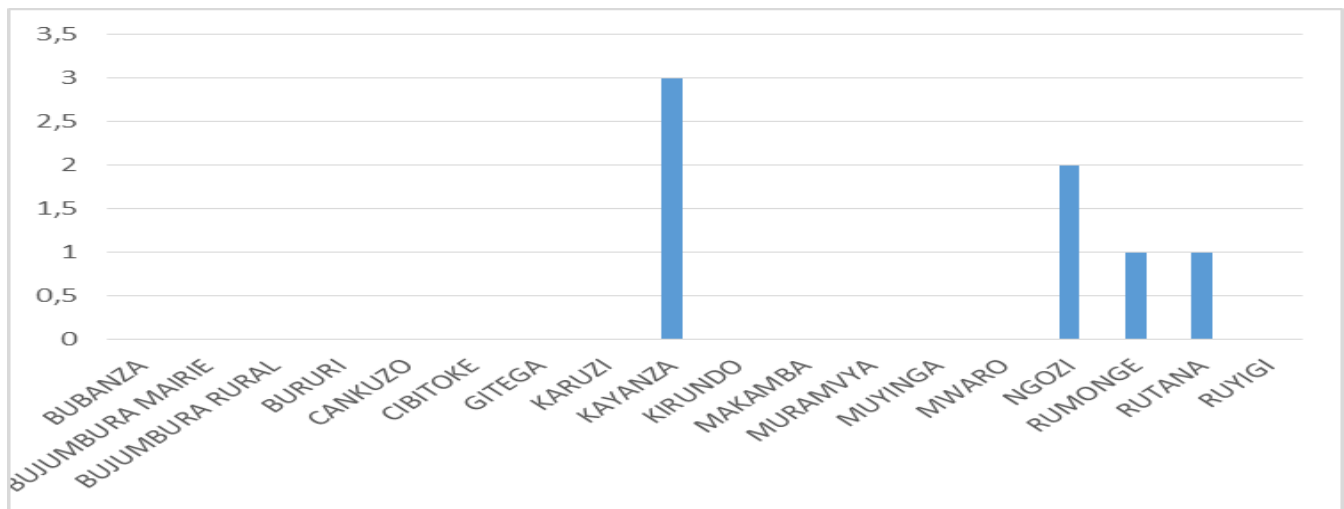
Figure 6: Graphique des personnes torturées



I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 7 cas [de VSBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 3 cas, suivie de Ngozi avec 2 cas.

Figure 7: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre



I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

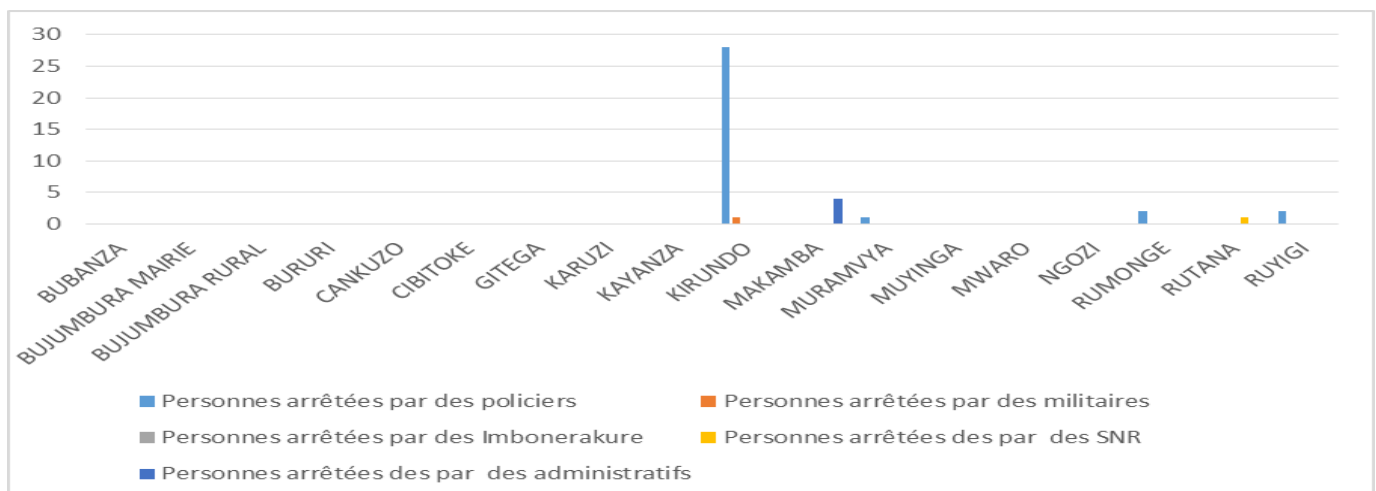
Au cours de la période couverte par ce rapport, 1 membre du parti CNL a été [enlevé et/ou porté disparu](#) par un agent du SNR dans la province de Bujumbura rural.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de juillet 2022, la Ligue Iteka a répertorié 39 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 28 adeptes d'Eusebie et 1 mineur.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les provinces de Kirundo et Makamba viennent en tête avec respectivement 29 cas et 4 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 33 cas et des administratifs avec 4 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé un cas lié à la justice. Il s'agit d'un procès de flagrance contre trois policiers de la commune Gatara accusés d'assassinat d'un sexagénaire appelé Roger Havyarimana au cachot communal Gatara, dans la nuit du 16 juin 2022. Parmi ces policiers, l'un a été condamné à une peine de trois ans de servitude pénale et une amende de trois cent mille fbu, l'autre a été condamné à une peine à perpétuité tandis que le troisième a été condamné à 3 mois de servitude pénale et d'une amende de 5 000 fbu.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de saisie de quatre cent sacs de sucre SOSUMO en commune Bukemba, de 550 kg de haricot en commune Kabarore ainsi que de 1600 litres de carburant à Rumonge ont été rapportés.

De surcroît, des cas de destitutions de deux agents communaux dont l'un par le conseil communal de Giharo et l'autre par l'administrateur communal de Nyanza-lac, d'autorités administratives responsables de la famine et de la fuite des habitants des communes Rugombo et Buganda, province Cibitoke, d'ingérence du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD dans les affaires de l'administration communale de Buhiga, d'implication des policiers dans la vente frauduleuse du carburant en province Cankuzo et de contributions forcées aux fonctionnaires de l'Etat pour la construction du palais présidentiel de Gitega ont été relevés par la Ligue Iteka.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des droits économiques, sociaux et culturels, au cours de cette période, des cas de hausse du prix de transport dus à la rareté du carburant sur les stations-service ainsi que de sept mille cinq cent quarante-huit dont quatre mille trois cent soixante-cinq filles et trois mille cent quatre-vingt-trois garçons d'abandons scolaires ont été relevés dans certaines provinces du pays.

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de juillet 2022, des faits sécuritaires identifiés sont notamment des cas de personnes blessées dont certaines par balles des militaires, de vol de 100 casiers de Primus et de 50 casiers d'Amstel vides, des ponts menacés d'écroulement, d'incendie déclaré ayant emporté des dégâts matériels, d'effets militaires saisis et de menaces dirigés contre des journalistes ont été relevés par la Ligue Iteka dans certaines provinces du pays.

VI. DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours de ce mois de juillet 2022, la Ligue Iteka a répertorié des cas de personnes testées positives à la Covid-19 en province Kirundo et de mise en garde du Commissaire Général des Migrations à la population face au relâchement total au niveau des mesures prises pour la prévention de la pandémie de la Covid-19 au Burundi.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de juillet 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.